

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

Número	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
90	Emplacement réservé n° 90 : Aménagement liaison douce	Commune	0.009
91	Emplacement réservé n° 91 : Renforcement de la voirie	Commune	0.029
92	Emplacement réservé n° 92 : Extension cimetière et création d'un parc public	Commune	0.267
93	Emplacement réservé n° 93 : Elargissement de la voirie	Commune	0.189
94	Emplacement réservé n° 94 : Création d'un chemin piéton	Commune	0.063

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ PUYRAVAULT

